

Contre-projet à l'initiative «Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité»

Conférence de presse
21 juin 2023

Didier Castella, Président du Conseil d'Etat

Philippe Demierre, Conseiller d'Etat, Directeur de la santé et des affaires sociales DSAS

Jean-François Steiert, Conseiller d'Etat, représentant du Conseil d'Etat au CA HFR

Claudine Mathieu Thiébaud, Cheffe du Service de la santé publique SSP

Initiative pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité

Didier Castella

Président du Conseil d'Etat

Initiative pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité

Philippe Demierre,
Conseiller d'Etat - DSAS

Initiative pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité

Modification constitutionnelle

Art. 68 al. 3 et 4 (nouveau) Santé

3. L'Etat garantit un service d'urgences hospitalières publiques 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, situées dans le Sud, dans le centre du canton et dans sa partie alémanique.

4. L'Etat utilise pleinement les modes de financement à sa disposition pour garantir ce service d'urgences hospitalières publiques de proximité, en tenant compte des intérêts régionaux.

Contre-projet

Elaboration

Analyses servant de base à l'élaboration du contre-projet :

- Rapport DSAS du **Pr F. Clergue** concernant la chaîne de secours
- Rapport Parti socialiste de la **Pre S.Monod**

Soutien par un expert externe

Séance avec la Commission parlementaire :12

Nombreuses séances avec les partenaires.

Contre-projet

Objectifs

Toute personne présente sur le territoire fribourgeois et ayant un besoin de soins qu'elle perçoit comme urgent, doit pouvoir obtenir une réponse appropriée, dans les meilleurs délais et, dans la mesure du possible, en respect de ses choix et de ses préférences.

L'Etat garantit :

- un **accès** le plus rapide possible à une évaluation et un tri médico-soignant ;
- une **prise en charge appropriée** en fonction de ses besoins de santé et de ses préférences ;
- une **information adéquate et claire** sur sa situation et des réponses à ses questions.

Initiative pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité

Dr Claudine Mathieu Thiébaud

Cheffe Service de la santé publique

Contre-projet

4 axes avec 7 mesures

7 mesures en vue d'optimiser l'accès aux soins et la prise en charge pour tout type d'urgence

✓ Urgences vitales

✓ Urgences non-vitales

✓ Equité

✓ Coordination

Contre-projet

Modification constitutionnelle

Actuellement :

Art. 68

Santé

- 1 L'Etat s'emploie à la promotion de la santé et veille à ce que toute personne ait accès à des soins de qualité égale.
- 2 Il prend des mesures visant à protéger la population contre la fumée passive.

Nouveau:

Art. 68

al. 1a Il assure des soins urgents accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toutes les régions du canton.

Contre-projet: mesures

U n v
r o i
g n t

U V
r i
g t

E
q
u
i
t
é

C
o
o
r
d

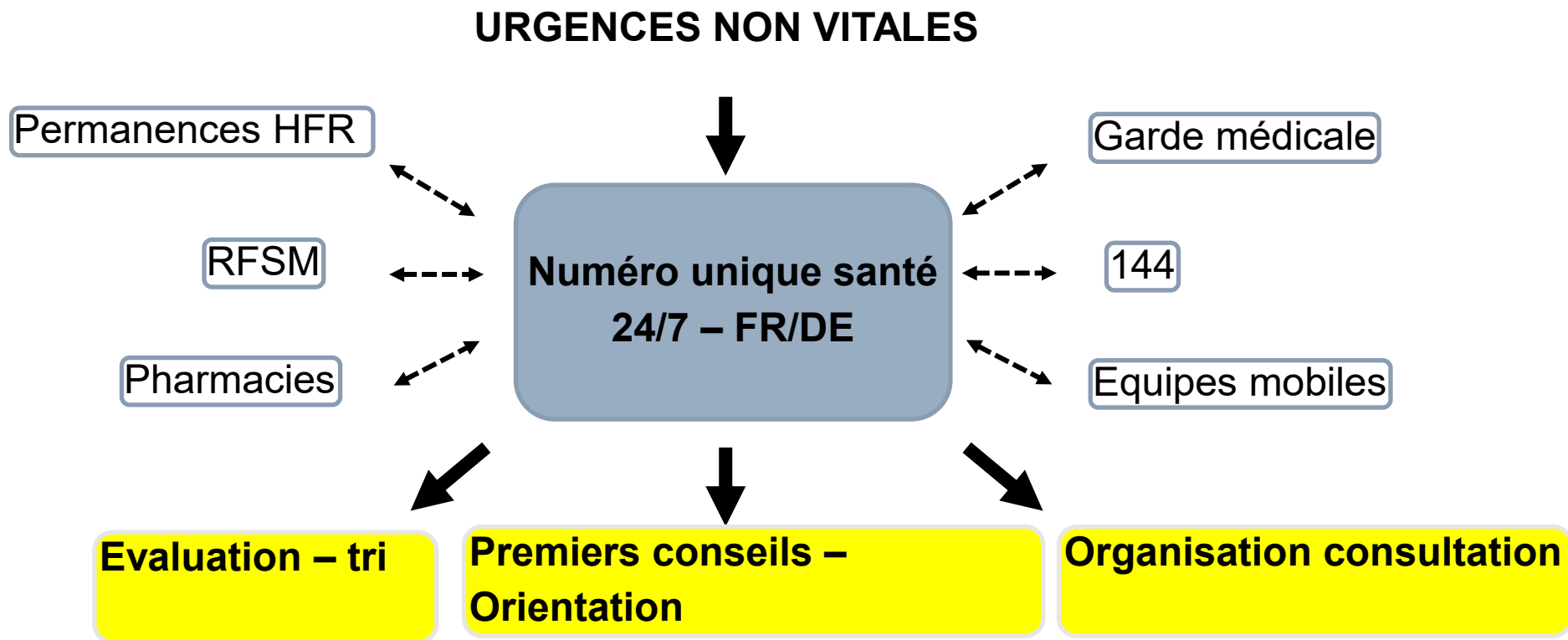
1. **Numéro unique santé** : centralisation de la réception des appels pour les urgences « non vitales »
2. **Développement et renforcement de la prise en charge des urgences « non vitales »**: Permanences & Maisons de garde, Centres de santé, Equipes mobiles infirmières
3. **144** : renforcement de la réponse aux appels d'urgences « vitales » 144
4. **Chaine de secours (Cds)** : renforcement de la Cds pour les urgences « vitales », Rapid responders, First responders
5. **Equité transport** : amélioration de l'équité entre les régions en matière de coûts des interventions ambulancières
6. **Equité langues** : amélioration de l'accès aux soins et de l'offre pour la population germanophone
7. **Entité de coordination** pour l'organisation cantonale des urgences sanitaires au sein de la DSAS

Mesure 1

✓ Urgences vitales

✓ Urgences non-vitales

Centralisation au niveau cantonal de la réception des appels pour les urgences « non vitales »

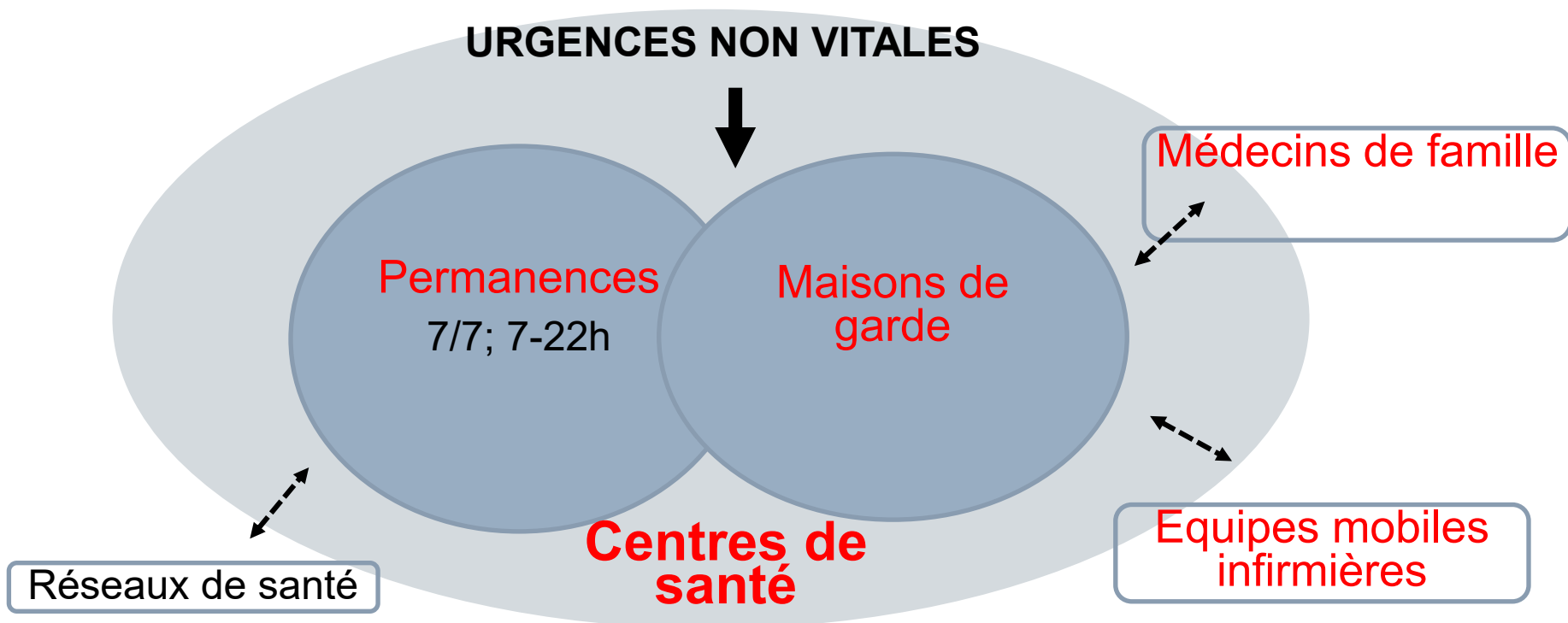


Mesure 2

✓ Urgences vitales

✓ Urgences non-vitales

Développement et renforcement des centres de santé et des permanences



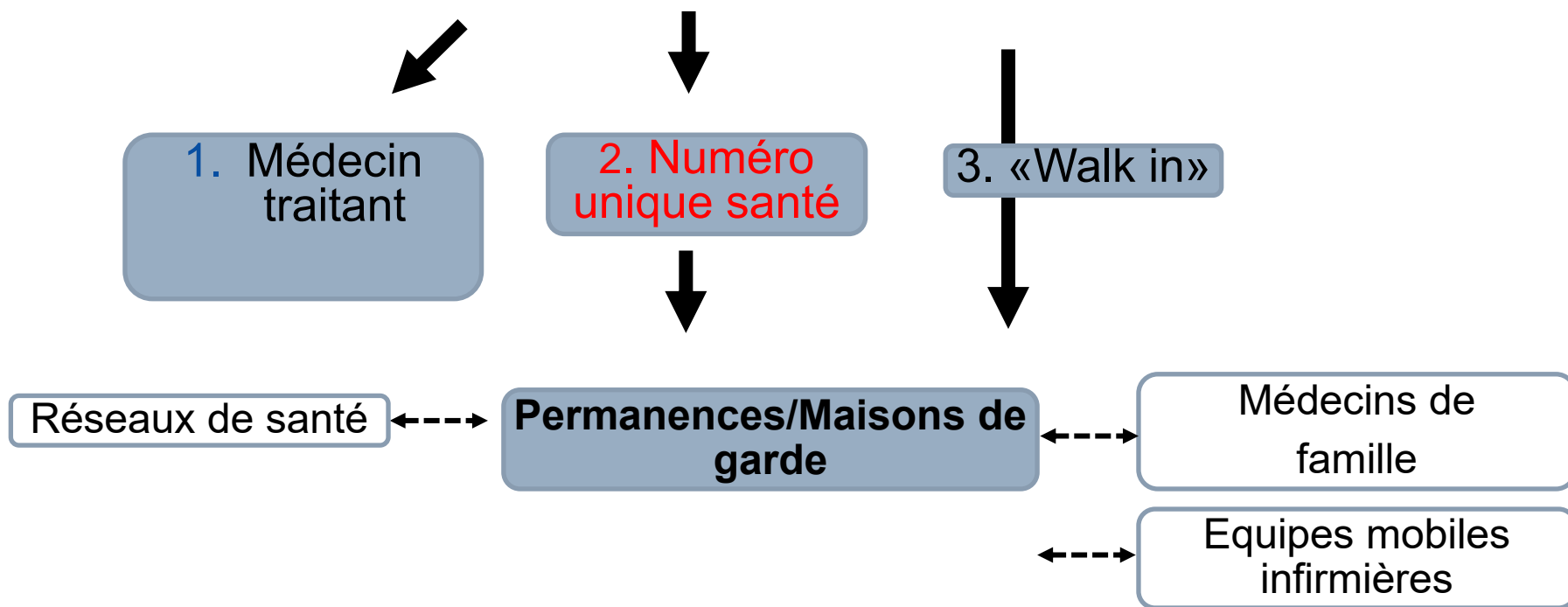
Mesure 2

✓ Urgences vitales

✓ Urgences non-vitales

Renforcement des centres de santé et des permanences et collaboration avec la garde médicale

URGENCES NON VITALES : que faire?



Mesure 3

✓ Urgences vitales

✓ Urgences non-vitales

Renforcement de la réponse aux appels d'urgences « vitales » 144



- Monitoring régulier des besoins et **adaptation des ressources de la Centrale 144**, notamment afin d'assurer :

Formation initiale et continue des collaborateurs/trices

Processus standardisé

Amélioration continue de la qualité

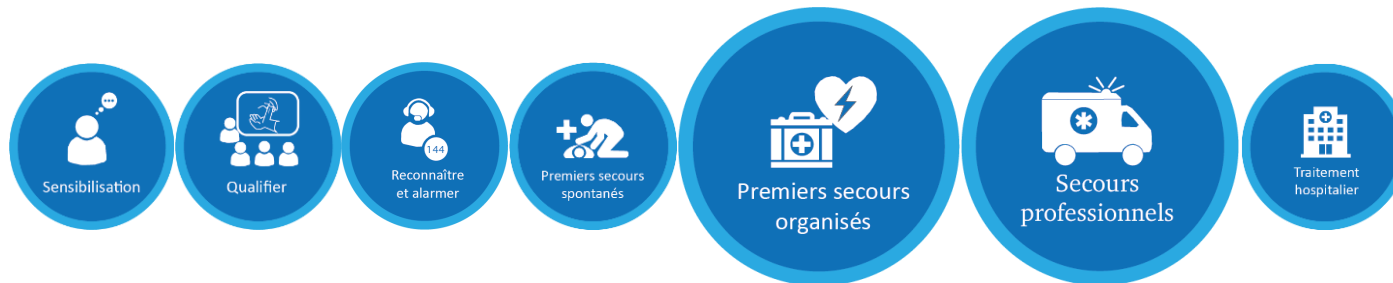
Relevé statistique

Mesure 4

✓ Urgences vitales

✓ Urgences non-vitales

Renforcement de la chaîne des secours pour les urgences « vitales »

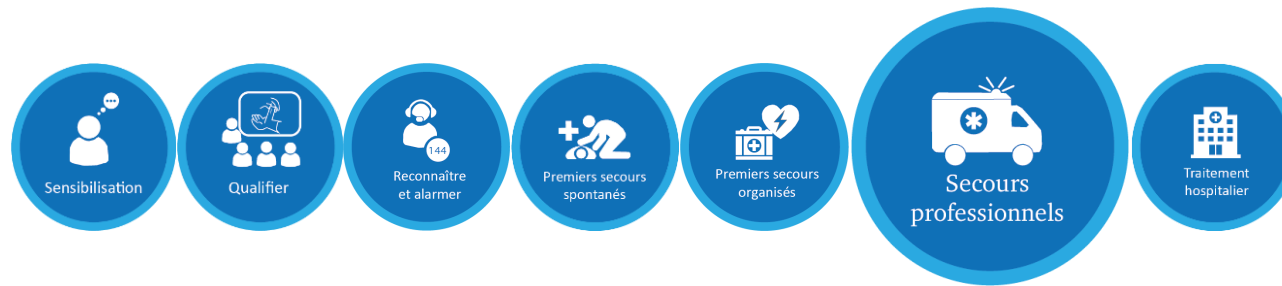


- **Rapid Responders** : Ambulanciers expérimentés équipés d'un véhicule d'urgence léger dans les régions périphériques
- **First Responder Plus** : Soutien à l'élargissement du réseau de *First responder plus* dans les régions périphériques (formation)
- Soutien aux **First Responders** (financement application d'engagement)

Mesure 5

✓ **Équité**

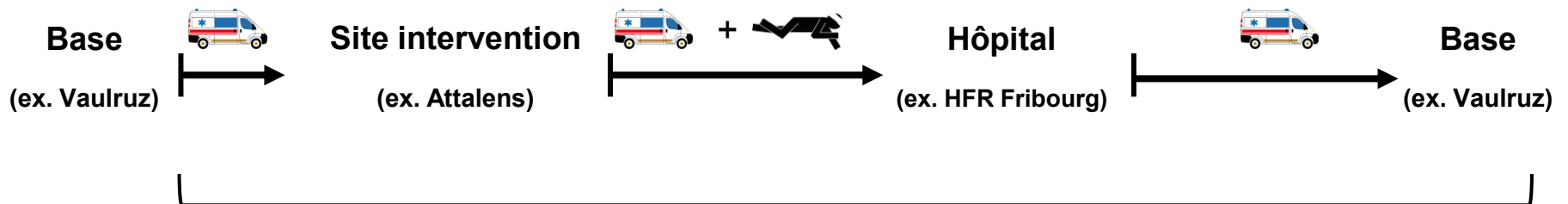
Amélioration de l'équité entre les régions en matière de coûts des interventions ambulancières



- Etablissement d'un système visant une meilleure équité sur le territoire cantonal dans la facturation des interventions ambulancières primaires pour les patient-e-s fribourgeois-e-s

Mesure 5

Forfait unique



Forfait de 850 CHF (jours ouvrables, 6h-20h)

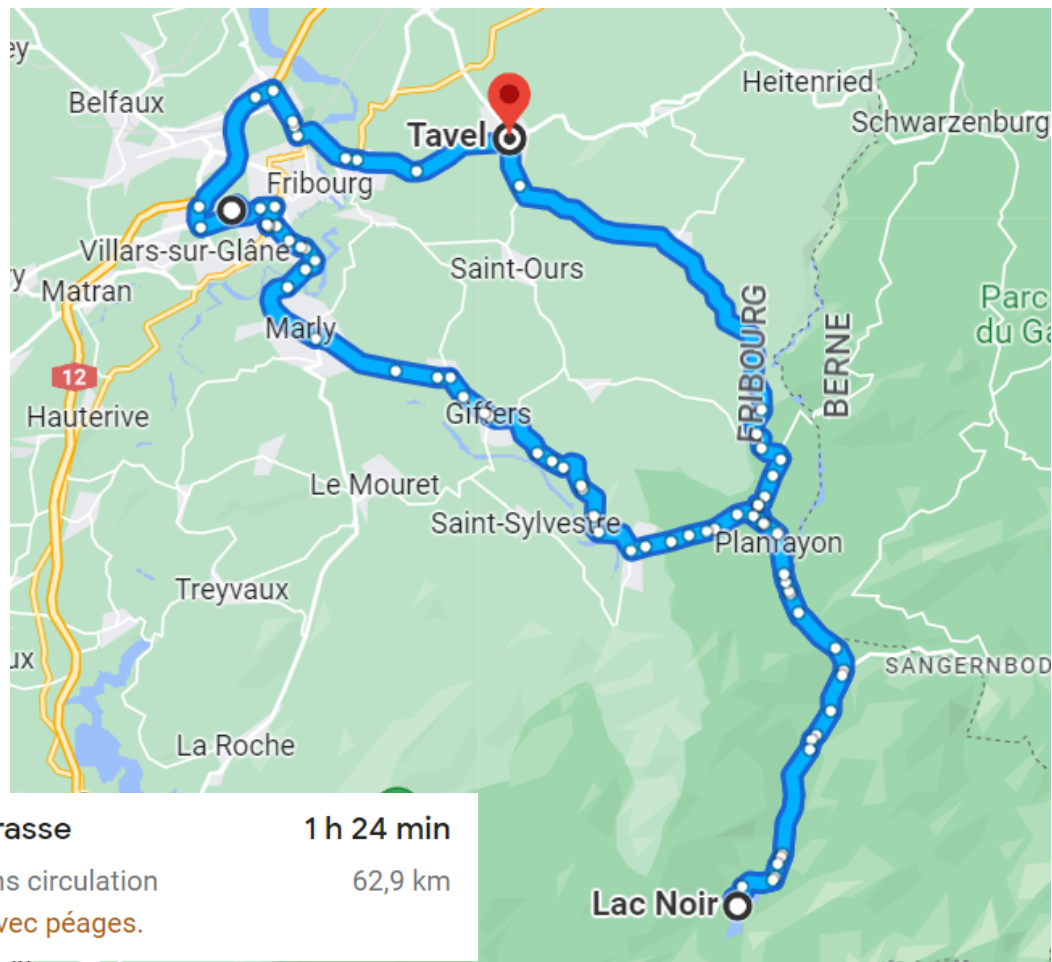
Forfait de 980 CHF (jours fériés et nuit)

-> différence avec le montant facturé actuellement prise en charge par les pouvoirs publics.

Conditions d'applications: intervention primaire sur un site situé dans le canton de Fribourg, effectuée par un service d'ambulances autorisé dans le canton, pour un-e patient-e fribourgeois-e, cas LAMal uniquement

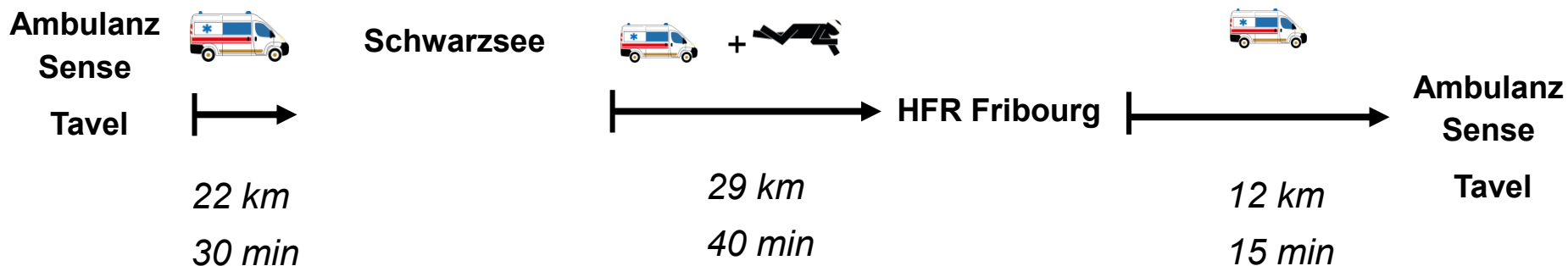
Mesure 5: exemple

Intervention primaire de jour à Schwarzsee/Lac noir



Mesure 5 : exemple

Exemple



Montant total selon convention tarifaire	340 CHF + 240 CHF (km) + 560 CHF (min) = 1140 CHF
Montant facturé au/ à la patient-e - <i>Participation assurance-maladie</i>	850 CHF 425 CHF
Montant à charge du patient	425 CHF
Montant à charge des pouvoirs publics	290 CHF

Mesure 6

✓ Equité

Amélioration de l'accès aux soins et l'offre pour la population germanophone

- Précisions des missions des sites HFR de Tavel/Tafers et de Meyriez-Murten, notamment en termes de prestations ambulatoires et de formation
- Développement des programmes de promotion du bilinguisme de l'HFR

Coordination de l'organisation cantonale des urgences sanitaires par la DSAS

La DSAS assure la conduite stratégique et la coordination de l'organisation des urgences sanitaires « vitales » et « non vitales »

- Gouvernance stratégique et financement des centrales d'appels pour les urgences « vitales » et « non vitales »
- Evaluation périodique des besoins de la population dans les domaines des urgences sanitaires « vitales » et « non vitales ».
- Planification et monitoring du volume et de la répartition des moyens de la chaîne des secours sur le territoire
- Suivi du développement des permanences, des Maisons de garde et des centres de santé
- Suivi de la réponse aux situations d'urgence dans les organisations de soins de longue durée
- Harmonisation sur le territoire des pratiques professionnelles dans le domaine des secours et le contrôle de la qualité des prestations fournies
- Information de la population sur l'accès au système de soins urgents.

Contre-projet vs initiative: estimation des coûts

Contre-projet: coûts annuels	Initiative: coûts annuels
7.2 millions	11 - 13 millions
Contre-projet: investissements	Initiative: investissements
-	35 - 40 millions

Initiative pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité

Jean-François Steiert

Conseiller d'Etat - DIME

Initiative pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité

Philippe Demierre,
Conseiller d'Etat - DSAS

Initiative pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité

Calendrier prévisionnel

Date	Etapes	
22 mars 2022	Validité de l'initiative constatée par le GC	✓
21 juin 2022	Décret du GC (non rattachement à l'initiative); Conseil d'Etat chargé de préparer une proposition de contre-projet avec des mesures concrètes, accompagné d'une Commission parlementaire	✓
3 mars 2023	Rencontre DSAS/SSP + ComParl avec les initiants	✓
Fin mars et avril 2023	SSP- Discussions avec les partenaires externes (HFR, MFÄF, CCMSU, DFIN)	✓
13 juin 2023	Conseil d'Etat : Validation mise en consultation	✓
21 juin - 15 sept. 2023	Consultation	
Novembre 2023	CE: Validation contre-projet	
Janvier 2024	Grand Conseil : Adoption contre-projet	
Juin 2024	Votation populaire	